

SORHOGECO

SOCIETE RHODANIEENNE DE GESTION ET DE COMPTABILITE

SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES

INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE ET A LA COMPAGNIE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

42 CHEMIN DU MOULIN CARRON – BAT. A1 69130 ECULLY

SAS AU CAPITAL DE 7 622.45 EUROS – SIRET 404 971 830 000 33

Tél. 04 37 65 37 57 Fax. 04 37 65 37 58 contact@sorhogeco.com

Association Maison Familiale Rurale de Franciens

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

exercice clos le 31 décembre 2025

Association Maison Familiale Rurale de FrancLens

Siège social : 101 Chemin des Folliets – 74910 FRANCLENS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Maison Familiale Rurale FrancLens relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT FINANCIER ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX ADHERENTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration arrêtés le 27 mai 2021 et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêtés des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication l'Assemblée générale.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CHARGÉES DE L'ADMINISTRATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction et aux personnes chargées de l'administration de l'association d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Lyon, le 3 juin 2026


SORHOGECO
EXPERTISE COMPTABLE
COMMISSARIAT AUX COMPTES
42 Chemin du Moulin Carron Bât B2
69130 Ecully

Sorhogeco S.A.S.
Commissaire aux Comptes
Tel. : 04 37 65 37 57
www.sorhogeco.com
Siret 404 971 830 00025

ANNEXE : DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	35 444	35 159	285	1 425
Constructions	1 764 594	1 157 195	607 398	418 939
Installations techniques, matériel et outillage industriels	144 773	78 253	66 520	82 959
Immobilisations corporelles en cours				
Autres	355 693	324 101	31 592	30 310
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	64		64	62
Prêts				(150)
Autres				
TOTAL I	2 300 567	1 594 708	705 859	533 545
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	10 342		10 342	14 285
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	146 830	704	146 127	61 991
Créances reçues par legs ou donations				
Autres	111 756		111 756	176 119
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	71 537		71 537	68 419
Charges constatées d'avance	6 671		6 671	5 159
TOTAL II	347 136	704	346 433	325 972
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Écarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)	2 647 703	1 595 412	1 052 291	859 517

BILAN PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecarts de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau	174 946	231 655
Excédent ou déficit de l'exercice	(158 133)	(56 710)
Situation nette (sous total)	16 812	174 946
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	411 469	241 032
Provisions réglementées		
TOTAL I	428 282	415 977
AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL I bis		
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
TOTAL II		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	14 322	8 390
TOTAL III	14 322	8 390
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	157 422	117 129
Emprunts et dettes financières diverses	253 850	160 100
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 256	50 364
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	49 232	38 199
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 453	16 075
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	76 475	53 284
TOTAL IV	609 688	435 150
Ecarts de conversion Passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I + I bis + II + III + IV + V)	1 052 291	859 517

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE

	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	12 605	10 920
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	1 194 117	1 203 016
dont parrainages		34 500
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	48 682	5 500
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénats		3 014
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	840	2 644
Utilisations des fonds dédiés		9 250
Autres produits	1 596	516
TOTAL I	1 257 841	1 234 860
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	563 587	539 255
Aides financières	1 000	4 270
Impôts, taxes et versements assimilés	16 497	14 890
Salaires et traitements	540 137	477 124
Charges sociales	202 373	175 780
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	78 632	65 007
Dotations aux provisions	5 933	1 293
Reports en fonds dédiés		
Autres charges	5 665	2 496
TOTAL II	1 413 823	1 280 115
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	(155 982)	(45 255)
PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 764	1 353
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL III	1 764	1 353
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3 913	2 100
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL IV	3 913	2 100
2. RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	(2 149)	(747)

COMPTE DE RESULTAT EN LISTE - SUITE

	Exercice N	Exercice N-1
3. RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)	(158 131)	(46 002)
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		22
Sur opérations en capital		30 320
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
TOTAL V		30 342
CHARGES EXCEPTIONNELLES :		
Sur opérations de gestion		40 672
Sur opérations en capital		376
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
TOTAL VI		41 048
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		(10 705)
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2	2
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 259 605	1 266 556
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 417 738	1 323 266
EXCEDENT OU DEFICIT	(158 133)	(56 710)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL		

MFR FRANCLENS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

I. DESCRIPTION DE L'OBJET SOCIAL, DES MISSIONS SOCIALES ET DES MOYENS MIS EN ŒUVRE

OBJET SOCIAL DE L'ASSOCIATION

La Maison Familiale Rurale d'Education et d'Orientation de FRANCLENS est une association de caractère familial, régie par la loi du 1er juillet 1901.

Sa durée est illimitée. Son siège social est établi à « La Semine » – 74910 FRANCLENS

L'association a pour but :

- de donner aux familles qui en sont membres les moyens d'exercer leurs droits et d'assumer leurs responsabilités, notamment en ce qui concerne l'éducation, l'orientation et la formation professionnelle, générale, morale et sociale des enfants fréquentant la Maison Familiale Rurale ;
- d'assumer la création, la gestion et la responsabilité légale, morale et financière de la Maison familiale Rurale ;
- de participer à l'animation et au développement du milieu dans lequel est implantée la Maison Familiale Rurale et d'assurer toutes activités d'éducation populaire, de formation des adultes ainsi que toutes actions à caractère éducatif, social ou familial.

L'activité de formation conduite par l'association pourra s'exercer dans le cadre de la formation scolaire, de l'apprentissage ou de la formation professionnelle continue.

L'association pourra éventuellement proposer des activités complémentaires d'accueil, de repas et d'hébergement dont les recettes permettent de concourir à la réalisation de l'objet de l'association.

L'association adopte pour la création et le fonctionnement de la Maison Familiale Rurale les moyens ou méthodes définis par l'Union Nationale des Maisons Familiales Rurales et en particulier :

- la répartition des adolescents(es) en groupes restreints ;
- l'alternance du temps de formation des adolescents(es) dans le milieu professionnel, la famille et dans la Maison Familiale Rurale ;
- l'accueil des adolescents(es) en internat comme partie intégrante de la formation et du projet éducatif à la Maison Familiale Rurale.

NATURE ET PERIMETRE DES ACTIVITES OU MISSIONS SOCIALES REALISEES

La MFR propose des formations de type CAP et BAC Pro dans les domaines de la Maçonnerie, Peintre, applicateur de revêtement, Maintenance de Bâtiments de Collectivité, Constructeur en Canalisation TP, Constructeur Maçonnerie Béton Armé Organisation et Réalisation du Gros Œuvre, Conducteur d'engins : Travaux Publics et Carrières, Métiers du plâtre et de l'isolation, CQP Chef d'Equipe Chapiste, pour des jeunes et adultes, alternants en Apprentissage ou Contrat de Professionnalisation.

L'hébergement des internes est assuré par la MFR, qui gère à titre complémentaire des locations occasionnelles des bâtiments au profit de particuliers ou de groupes (colonies de vacances, etc...)

MOYENS MIS EN ŒUVRE

Les locaux sont répartis sur une superficie de 2 476 M², dont 1604 M² affectés à l'enseignement dont les salles de cours et ateliers équipés de matériels et outillages adaptés aux activités et formations délivrées.

La MFR s'appuie sur un effectif de 14.43 équivalents temps pleins dont 9.05 directement affectés à l'enseignement et l'animation auprès des apprenants.

La MFR est partenaire de la Région AURA, du Département de Haute-Savoie, et de multiples entreprises et collectivités qui financent l'activité de la MFR, et accueillent les apprenant en milieu professionnel.

II. FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Note sur le nouveau règlement publié par l'Autorité des Normes Comptables (ANC) :

Le règlement ANC 2022-06, complété par le règlement ANC 2023-03, s'appliquent obligatoirement aux exercices ouverts depuis le 1er janvier 2025 et entraîne un changement de méthode comptable. Des informations plus détaillées sont indiquées dans la partie Règles et Méthodes Comptables de la présente annexe.

L'application du règlement de l'ANC 2022-06 sur la modernisation des états financiers, entraîne un changement de méthode comptable.

III. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE COMPTABLE

Note sur la continuité d'exploitation :

Conformément aux dispositions de l'article 832-1 du Plan Comptable Général applicable aux associations, les comptes annuels ont été établis dans la perspective de la continuité d'exploitation.

Toutefois, le déficit constaté à la clôture de l'exercice affecte significativement les fonds propres de l'association et engendre une tension de trésorerie de l'association ; cela est de nature à remettre en cause cette hypothèse.

Des décisions sont en cours de mise en œuvre pour tenter de rétablir la situation, notamment réduction des charges d'exploitation, la restructuration des activités et le développement de nouvelles activités. À la date d'arrêté des comptes, la capacité de l'association à poursuivre ses activités au cours des douze prochains mois apparaît incertaine si les mesures envisagées ne permettent pas un redressement suffisant de la situation financière.

IV. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'exercice social clos le 31/12/2025 à une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les montants sont exprimés en euros.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés le 13/05/2026 par le Conseil d'administration.

2. METHODE GENERALE

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Le changement de méthode lié à la première application des règlements ANC 2022-06 et 2023-03 présente un impact significatif sur les éléments suivants :

- La nouvelle définition du résultat exceptionnel implique les modifications suivantes :

* Les pénalités, amendes, charges et produits sur exercices antérieurs sont reclassés en résultat d'exploitation.

* Les comptes de produits de cession d'immobilisation et valeurs nettes comptables des actifs cédés apparaissent désormais en résultat d'exploitation ou en résultat financier, selon la nature des immobilisations cédées.

* Les quotes-parts de subventions d'investissement virées au résultat sont reclassées en résultat d'exploitation.

- La suppression de la technique du transfert de charges implique les modifications suivantes :

* Les refacturations de remboursement divers sont désormais comptabilisées en comptes de ventes,

* Les sommes perçues en atténuation de charges de personnel sont désormais comptabilisées en moins du poste Cotisations sociales,

* Les aides à l'emploi sont désormais comptabilisées en comptes de subventions,

* Les indemnités d'assurance sont désormais comptabilisées en autres produits d'exploitations

3. NOTES CONCERNANT LES POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

3.1. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le règlement n° 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs a été appliquée ; l'approche par composants est systématiquement appliquée pour les constructions.

3.2. METHODE D'AMORTISSEMENT

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée de vie :

- Constructions,	40 ans
- Agencements et installations, Outillages, Véhicules	de 5 à 15 ans
- Mobilier et Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans

3.3. STOCKS

Les matières et marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition.

3.4. CREANCES

Elles ont été évaluées pour leur montant nominal. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

4. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU PASSIF DU BILAN

4.1. FONDS PROPRES

Les fonds propres font l'objet d'une présentation dans un tableau défini par l'article 431-5 du règlement n° 2018-06 qui se substitue aux informations demandées par l'article 833-11 du règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan Comptable Général.

4.2. SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Les subventions d'investissements sont des ressources à caractère stable destinées au financement des investissements nécessaires aux activités de l'association.

Une reprise est effectuée à chaque clôture au compte de résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens financés.

4.3. INDEMNITE DE DEPART EN RETRAITE

La convention collective de l'association prévoit le versement d'une indemnité de fin de carrière. Celle-ci est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salariés présents à la clôture de l'exercice, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les engagements calculés sont intégralement comptabilisés.

4.4. FONDS DEDIES

Les montants portés en fonds dédiés correspondent à des ressources dédiées à des projets définis et que ne sont pas totalement utilisées à la clôture de l'exercice.

5. NOTES CONCERNANT LES POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

5.1. COTISATIONS

Les cotisations perçues par l'association sont sans contrepartie et inscrites dans la rubrique prévue par le règlement ANC n° 2018-06 sur la base d'un appel à cotisation qui constitue le fait générateur de la comptabilisation en produits.

5.2. CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Le détail des concours publics et des subventions reçues au cours de l'exercice sont portés dans un tableau annexe.

5.3. LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

La participation des membres bénévoles au fonctionnement et aux activités de la MFR est encadrée par le règlement intérieur de la MFR qui fixe à l'article 2 les principes de fonctionnement : « *l'association est formée de membres qui s'engagent à participer activement à la marche de la Maison Familiale Rurale et porte le souci du développement de la Maison Familiale Rurale et de la participation active des familles à la vie de l'association...* ».

Sur cette base, la MFR ne recense pas les contributions volontaires de bénévoles.

La Maison Familiale ne bénéficie pas de mise à disposition de biens ou de personnes à titre gratuit.

Il n'y a pas de montants inscrits à ce titre dans les comptes de la classe 8 au pied du compte de résultat.

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. INFORMATIONS RELATIVE AU REGIME FISCAL

La MFR n'est pas assujettie aux impôts commerciaux.

6.2. INFORMATIONS RELATIVES A LA REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Les dirigeants de l'association exercent leurs fonctions bénévolement.

6.3. INFORMATIONS RELATIVES AUX OPERATIONS NON INSCRITES AU BILAN

6.3.1. ENGAGEMENTS DONNES OU REÇUS

Néant.

6.3.2. ENGAGEMENT EN MATIERE DE CREDIT-BAIL

Néant

6.4. EFFECTIF MOYEN EMPLOYE PAR CATEGORIE

<i>Effectif Moyen Cadre</i>	<i>8.44</i>
<i>Effectif Moyen Employés</i>	<i>5.69</i>
<i>Dont Apprenti</i>	<i>0</i>

MFR DE LA SEMINE

TABLEAU I : Ressources de l'organisme				
ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %

I - Ressources provenant des entreprises et administrations pour leurs salariés, et des particuliers				
Entreprises		0%	35	4%
Etat, Collectivités locales, étab.pub	7	1%		0%
Entreprises : via OPCO	812	85%	780	82%
Particuliers	132		141	
Sous total I	951	86%	956	85%

II - Ressources provenant des pouvoirs publics				
Instances européennes		0%		0%
Etat	4	40%		0%
Régions	-	0%		0%
Autres collectivités territoriales	6	60%	6	100%
Sous total II	10	100%	6	100%
Autres organismes de formation		0		0
Autres ressources		0		0
Sous total III	0	0	0	0
Total des ressources	961	100%	962	100%

TABLEAU II : Décomposition des actions de formation par finalité				
FINALITE DES ACTIONS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	en K€	en %	en K€	en %
Diplômantes (1)	961	100%	962	100%
Perfectionnement professionnel et qualifiant (2)				
Insertion sociale				
Total	961	100%	962	100%

VARIATION DES FONDS PROPRES

	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION OU CONSOMMATION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves					
Report à nouveau	231 655	(56 710)			174 945
Excédent ou déficit de l'exercice	(56 710)	56 710			
Situation nette	174 946				174 946
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	241 032		170 437		411 469
Provisions réglementées					
TOTAL	415 977		170 437		586 414

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT CONTRIBUTIONS

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION	MISSIONS SOCIALES		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuites de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL					

Provisions Inscrites au Bilan

MFR DE LA SEMINE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
Prov. pour reconstitution des gisements Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Provisions pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES				

Provisions pour litiges Prov. pour garant. données aux clients Provisions pour amendes et pénalités Provisions pour pertes de change Prov. pour pensions et obligat. simil. Provisions pour impôts Prov. pour renouvellement des immo. Provisions pour gros entretien et grandes révisions Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres prov. pour risques et charges	8 390	5 933		14 322
PROV. POUR RISQUES ET CHARGES	8 390	5 933		14 322

Prov. sur immobilisations incorporelles Prov. sur immobilisations corporelles Prov. sur immo. titres mis en équival. Prov. sur immo. titres de participation Prov. sur autres immo. financières Provisions sur stocks et en cours Provisions sur comptes clients Autres provisions pour dépréciation	1 544		840	704
PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION	1 544		840	704

TOTAL GÉNÉRAL	9 934	5 933	840	15 026
----------------------	--------------	--------------	------------	---------------

Immobilisations

MFR DE LA SEMINE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Valeur brute début exercice	Augmentations par réévaluation	Acquisitions apports, création virements
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Frais d'établissement et de développement			
Autres immobilisations incorporelles			
TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	35 444		
Constructions sur sol propre	1 065 368		175 131
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	553 268		55 310
Installations techniques et outillage industriel	141 307		3 466
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	65 243		1 200
Matériel de bureau, informatique et mobilier	195 454		11 252
Emballages récupérables et divers	86 075		4 434
Immobilisations corporelles en cours			
Avances et acomptes			
TOTAL immobilisations corporelles :	2 142 159		250 793
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Participations évaluées par mises en équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés	62		2
Prêts et autres immobilisations financières	(150)		300
TOTAL immobilisations financières :	(88)		302
TOTAL GÉNÉRAL	2 142 071		251 095

RUBRIQUES	Diminutions par virement	Diminutions par cessions mises hors service	Valeur brute fin d'exercice	Réévaluations légalés
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'étab. et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains			35 444	
Constructions sur sol propre		17 561	1 222 938	
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales		66 922	541 656	
Install. techn., matériel et out. industriels			144 773	
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport			66 443	
Mat. de bureau, informatique et mobil.		7 966	198 740	
Emballages récupérables et divers			90 510	
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :		92 449	2 300 503	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés			64	
Prêts et autres immo. financières		150		
TOTAL immobilisations financières :		150	64	
TOTAL GÉNÉRAL		92 599	2 300 567	

Amortissements

MFR DE LA SEMINE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Montant début exercice	Augmentations dotations	Diminutions reprises	Montant fin exercice
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'étab. et de développement. Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	34 019	1 140		35 159
Constructions sur sol propre	818 058	22 830	17 561	823 327
Constructions sur sol d'autrui				
Constructions installations générales	381 638	19 152	66 922	333 868
Installations techn. et outillage industriel	58 348	19 905		78 253
Inst. générales, agencements et divers				
Matériel de transport	65 243	32		65 275
Mat. de bureau, informatique et mobil.	251 219	15 573	7 966	258 826
Emballages récupérables et divers				
TOTAL immobilisations corporelles :	1 608 525	78 632	92 449	1 594 708

TOTAL GÉNÉRAL	1 608 525	78 632	92 449	1 594 708
----------------------	------------------	---------------	---------------	------------------

VENTILATIONS DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES Frais d'établissement et de développement Autres immobilisations incorporelles TOTAL immobilisations incorporelles :			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Terrains	1 140		
Constructions sur sol propre	22 830		
Constructions sur sol d'autrui			
Constructions installations générales	19 152		
Installations techniques et outillage industriel	19 905		
Installations générales, agencements et divers			
Matériel de transport	32		
Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 573		
Emballages récupérables et divers			
TOTAL immobilisations corporelles :	78 632		
Frais d'acquisition de titres de participations			

TOTAL GÉNÉRAL	78 632		
----------------------	---------------	--	--

Produits à Recevoir

MFR DE LA SEMINE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Immobilisations financières Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières Créances Créances clients et comptes rattachés Personnel Organismes sociaux État Divers, produits à recevoir Autres créances Valeurs Mobilières de Placement Disponibilités	95 155 13 042
TOTAL	108 197

Charges à Payer

MFR DE LA SEMINE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

MONTANT DES CHARGES À PAYER INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	328
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 408
Dettes fiscales et sociales	7 989
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Disponibilités, charges à payer	
Autres dettes	
TOTAL	19 725

Charges et Produits Constatés d'Avance

MFR DE LA SEMINE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

RUBRIQUES	Charges	Produits
Charges ou produits d'exploitation	6 671	76 475
Charges ou produits financiers		
Charges ou produits exceptionnels		
TOTAL	6 671	76 475

État des Échéances des Créances et Dettes

MFR DE LA SEMINE

Période du 01/01/25 au 31/12/25
Edition du 16/06/26
Devise d'édition EURO

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
TOTAL de l'actif immobilisé :			
DE L'ACTIF CIRCULANT			
Clients douteux ou litigieux	704		704
Autres créances clients	138 332	138 332	
Créance représent. de titres prêtés ou remis en garantie			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
État - Impôts sur les bénéfices			
État - Taxe sur la valeur ajoutée			
État - Autres impôts, taxes et versements assimilés			
État - Divers	95 155	95 155	
Groupe et associés			
Débiteurs divers	13 042	13 042	
TOTAL de l'actif circulant :	247 232	246 529	704
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	6 671	6 671	

TOTAL GÉNÉRAL	253 904	253 200	704
----------------------	----------------	----------------	------------

ÉTAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Auprès des établissements de crédit :				
- à 1 an maximum à l'origine				
- à plus d' 1 an à l'origine	157 094	130 763	26 331	
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	47 815	47 815		
Personnel et comptes rattachés	5 837	5 837		
Sécurité sociale et autres organismes	37 498	37 498		
Impôts sur les bénéfices	2	2		
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	5 895	5 895		
Dettes sur immo. et comptes rattachés				
Groupe et associés	253 850	253 850		
Autres dettes				
Dette représentat. de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	76 475	76 475		

TOTAL GÉNÉRAL	584 466	558 135	26 331	
----------------------	----------------	----------------	---------------	--